

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUÉRARD

Nombre de membres

En exercice : 19

Votes : 19

SÉANCE DU 29 MARS 2021

Date de la convocation : 22 Mars 2021

Date d'affichage : 22 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, régulièrement convoqué le 29 décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Grand Morin, à huis-clos au vu de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Daniel NALIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel NALIS, Mme Geraldine GRIBOVALLE, M. Joël PICART, Mme Anne Marie THIEBAUT, M. Benoit LOCART, Mme Dominique BIRGY, Mme Julie BABIN, Mme Béatrice DELOUMEAUX, M. Pierre FONTAINE, M. Sébastien JOUAN, M. Daniel KISZEL, M. Étienne LEFEBVRE de RIEUX, Mme Nathalie LORENTZ, M. Dominique MEHL, M. Thierry PIEDELOUP, Mme Nathalie PIETU, M. Jean-Sébastien SIBOUR.

Absents représentés :

Mme Laurence GILLIOTTE a donné pouvoir à M. Benoit LOCART

Absente excusée : -

Secrétaire de séance : Mme Dominique BIRGY

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL
TELEALARME ET TELESURVEILLANCE (S.M.I.T.T.) DE CONDE-SAINTE-LIBIAIRE**

(MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 20-020 DU 28 JUILLET 2020)

- **Vu** les statuts du S.M.I.T.T., il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de ce syndicat,
- Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue ; Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ; Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire,

Après appel à candidature, sont candidats en qualité de délégués :

Délégués titulaires

Madame Anne-Marie THIEBAUT

Monsieur Sébastien JOUAN

Délégué suppléant

Monsieur Joël PICART

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **CONSTATE** qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir,
- ✓ **NOMME**, conformément à l'article L.2121-21 du C.G.C.T. :
 - Madame Anne-Marie THIEBAUT, déléguée titulaire
 - Monsieur Sébastien JOUAN, délégué titulaire
 - Monsieur Joël PICART, délégué suppléant

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Daniel NALIS.